



VOS DÉMARCHES

La nouvelle Carte Nationale d'Identité



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pour mieux lutter contre les fraudes, la Carte Nationale d'Identité se munie d'une puce électronique et passe au format carte bancaire.



Créé le : 23/05/2021

La nouvelle carte nationale d'identité



Le règlement européen du 20 juin 2019 impose la généralisation d'une nouvelle carte nationale d'identité au format ID-1 (carte bancaire) à partir du 2 août 2021. Elle sera obligatoire, dans tous les États de l'Union qui ont déjà une carte nationale d'identité.

Cette nouvelle carte plus sécurisée, plus pratique et au design modernisé permettra de lutter plus efficacement contre les fraudes et falsifications de documents au sein de l'Union Européenne.

Une attention particulière a été prêtée aux données biométriques qui sont contenues dans la puce électronique du titre : ces données sont stockées dans un compartiment hautement sécurisé et dont l'accès est spécifiquement encadré.

Cette puce électronique comprendra des informations qui figurent sur la carte : nom, nom d'usage, prénoms, date et lieu de naissance, l'adresse, la taille, le sexe, la date de délivrance de la carte et sa date de fin de validité ainsi que la photo du détenteur et ses empreintes digitales.

Elle est également équipée d'un cachet électronique visuel (CEV) signé par l'État, qui permet une lecture automatique et reprend les données inscrites sur la carte, ce qui permettra de détecter rapidement une éventuelle fraude si ces données ont été modifiées.

Au quotidien

L'usage principal de la carte nationale d'identité demeure inchangé : ce titre permet à son titulaire de justifier de son identité.

Il peut également servir à son titulaire de titre de voyage, certains États (UE et hors UE) l'acceptant au même titre que le passeport.

Sa durée de validité sera de 10 ans et les motifs de demande ou de délivrance resteront inchangés.

Une carte nationale d'identité (CNI) en cours de validité au 2 août 2021 sera toujours valable.

La Mairie de Boissettes n'assurant pas ce service, pour obtenir une Carte Nationale d'Identité, il vous faudra prendre rendez-vous à la Mairie de Melun ou au Centre social du quartier Montaigu.

Plus d'informations

sur le site service-public.fr ou sur le site du [Ministère de l'Intérieur](https://www.interieur.gouv.fr)